

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

**REUNION DU 24 FEVRIER 2016
A 18H30 A SAINT JUERY**

Membres présents : Serge Bimuth, Dominique Declercq-Puyppe, Jean-Christophe Carcenac, Jacqueline King, Jean-Antoine Costuméro, Patrick Merle, Michel Porcu, Thierry Ichard, Claudine Etèvenon, Alain Nouvel, Henri Fabriès, Raymond Bataille, Philippe Fabbro, Jean-Marie Gravier, Alain Puech, Caterina Fusco, Daniel Gasson, Gilberte Birot, André Cuq, Geneviève Terral, Jean Deneuve, Olivier Franc, Stéphane Maillard,

Membres excusés : Nathalie Monneret, Thierry Roch, Catherine buisson, Maryse Ferrié, Jérôme Rivals, Jean-Luc Faupin, Viviane Brignon, Sandrine Miot, Jean-Louis Soum

Autres personnes présentes: Eric Pujol et Thierry Maliet, membres du bureau du Pôle Territorial, Thierry Decomps, Chambre de Métiers, Christian Bruhat, directeur du Pôle Territorial

Ordre du jour:

- Information sur les démarches engagées par le bureau et proposition de règlement intérieur
- Remplacement de Samir GRETETE, au comité de programmation Leader / GAL
- **Projet de Territoire 2015-2020:** rappel de la démarche et de la procédure, échanges sur les orientations et les mesures, formalisation d'un avis du Conseil
- Plan de travail pour 2016-2017, en relation avec les priorités des différentes commissions

En qualité de Président, Serge Bismuth ouvre la séance et remercie toutes les personnes présentes.

Après un tour de table, afin de faciliter l'interconnaissance des membres du Conseil, les points à l'ordre du jour sont examinés.

1. Information sur les démarches engagées par le bureau et proposition de règlement intérieur :

Serge Bismuth fait état des démarches engagées au nom du bureau du Conseil de Développement :

- **Courrier adressé aux présidents des 5 communautés de communes** du territoire afin d'organiser une entrevue pour déterminer les échanges et les modes de collaboration entre les membres du Conseil de Développement (dont une partie des membres ont été proposés par les communautés de communes) et chaque communauté de communes (invitation à certaines réunions de la communauté de communes pour être mieux au courant des projets et de la mise en place des actions et échanges sur les démarches engagées par le conseil de développement)

Le président de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala a donné un avis de principe favorable.

De la même manière, le Président du Conseil de Développement sera invité à certaines réunions du Pôle Territorial afin de travailler en bonne intelligence et en synergie avec les élus.

- **Courrier aux élus régionaux** : au vu des difficultés d'engagement du programme Leader, un courrier a été adressé aux élus régionaux afin de faire part des inquiétudes du conseil de développement dans la mise en œuvre et la gestion de ce programme, ce qui se traduit par des retards dans la consommation des crédits européens et des difficultés pour les maîtres d'ouvrage.
- **Proposition de Règlement Intérieur (voir-ci-joint)** : il est fait lecture du document qui a été travaillé au niveau du bureau, ce règlement permet de préciser les règles de fonctionnement, l'articulation entre le bureau et l'assemblée plénière et les liens étroits avec le Pôle Territorial, qui mobilise l'équipe technique et les moyens de fonctionnement nécessaires. **Le règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.**
- **Remplacement de Pascale Maury** au conseil de développement : n'étant plus en poste à la CARMi, il est donc nécessaire de la remplacer. Pour ce faire, il est proposé de demander à la CARMi de désigner un administrateur pour siéger au CDD.

2. Remplacement de Samir GRETETE, au comité de programmation Leader / GAL :

Samir Gretete, propriétaire de l'hébergement de loisirs du hameau des vignes à St Cirque, nous a informés de la vente de son équipement. Il faudra donc demander à VAL 81 de proposer une autre personne pour siéger au Conseil. Par ailleurs, Samir Gretete ayant été désigné titulaire, pour siéger au comité de programmation Leader – GAL, il est impérieux de pourvoir sans délai à son remplacement. Il est donc fait appel à candidature au sein du conseil de développement.

Deux membres se portent candidats : Geneviève Terral et Raymond Bataille.

Il est donc décidé de procéder à une désignation à bulletin secret.

Ont obtenu : Geneviève Terral (12 voix) et Raymond Bataille (10 voix)

Geneviève Terral est donc désignée pour siéger en tant que membre titulaire du collège privé (conseil de développement) au comité de programmation Leader (GAL).

3. Examen du Projet de Territoire 2015-2020 (voir document ci-joint):

Il a été tout d'abord rappelé la démarche d'élaboration du projet de territoire, qui a mobilisé sur les différents ateliers une soixantaine de personnes entre octobre et novembre 2015 (avec une majorité de membres du conseil de développement).

Cette démarche fait suite elle-même au travail de diagnostic mis en place en 2014 pour la préparation de la candidature Leader.

Il a été également fait un point sur la procédure de validation du Projet de Territoire, qui engage les collectivités (communautés de communes et communes) avec le conseil de développement sur des orientations et des mesures pour l'accompagnement et la mise en œuvre de ce **Projet de Territoire pour la période 2015-2020** :

- Comité syndical du 10 décembre 2015 qui a validé le projet de document d'orientation
- Rencontre avec les communautés de commune en janvier pour échanger sur les priorités et les projets
- Recueil des avis du conseil de développement et de la conférence des maires fin février
- Délibération du comité syndical du 1^{er} mars pour valider le document
- Délibération en mars-avril des 5 communautés de communes sur le Projet de Territoire

Il a été ensuite passé en revue le Projet selon les 4 axes et les 15 mesures.

Un certain nombre d'observations et de requêtes ont été relevées, en accord avec l'ensemble des membres du conseil :

- Axe 1 – Mesure 3 : Adapter les services : *intérêt de faciliter la création de groupements de commande d'usagers (pour des achats groupés d'énergie par exemple) ce qui pourrait être mis en place dans le cadre des maisons de services au public ou des espaces de vie sociale...*
- Axe 1 – Mesure 4 : Bien vivre et vieillir sur le territoire : *intérêt de s'organiser pour mettre en place des dispositifs d'accueil de professionnels de santé (au regard des projections de départ à la retraite des professionnels en place et des équipements réalisés ou en projet sur le territoire) et intérêt de travailler sur le maintien à domicile des personnes âgées: à travers le repérage et l'accompagnement des personnes « fragilisées » (dans le cadre d'une action expérimentale)*
- Axe 1 – Mesure 5 : Qualifier et diffuser l'offre culturelle : *intérêt de prendre en compte les cultures populaires et en particulier la culture occitane dans les actions de développement culturel, faire le lien entre la politique de communication du territoire (nouveau site web interactif) et les outils de diffusion culturelle pour mettre en valeur les initiatives, les événements (en lien avec le tourisme et le commerce local), soutenir les démarches collectives des acteurs culturels en lien avec les projets des communautés de communes*
- Axe 2 – Mesure 8 : Soutenir le développement d'une économie de proximité : *mettre l'accent sur la problématique de la transmission (ce qui veut dire repérer et anticiper pour pouvoir accompagner), à mettre en relation avec l'installation et l'accueil de jeunes*
- Axe 2 – Mesure 9 : Développer les circuits courts alimentaires de proximité : *mettre l'accent sur la nécessité pour les collectivités de mobiliser du foncier afin de faciliter l'installation de jeunes (maraîchers en particuliers) qui ne sont pas issus du territoire*
- Axe 2 – Mesure 10 : Développer l'économie touristique : *soutenir les offices de tourisme pour être encore plus efficace sur l'accueil en séjour en développant l'accueil et l'information « hors les murs » en particulier lors des événements culturels ou sportifs, qui se déroulent sur leur territoire*

Le Conseil de Développement, par délibération de son assemblée plénière, **émet un avis favorable sur le Projet de Territoire 2015-2020**, ses orientations et ses mesures, et demande de prendre en considération les observations qui ont été exprimées.

4. Plan de travail pour 2016-2017, en relation avec les priorités des différentes commissions

Concernant le plan de travail 2016-2017, il est proposé par le bureau de réunir rapidement les différentes commissions afin d'identifier par commission une ou deux actions (chantiers) prioritaires à mettre en œuvre en accord avec les élus.

Cette proposition est adoptée et sera présentée au comité syndical du 1^{er} mars, afin d'établir le calendrier des prochaines réunions des commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.